

TEXTE ADOPTÉ n° 241

« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2003-2004

29 janvier 2004

PROJET DE LOI

autorisant l'approbation de l'accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone atlantique adjacente.

(Texte définitif.)

L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 63 (2001-2002), 118 et T.A. 52 (2002-2003). Assemblée nationale : 550 et 1344.

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone atlantique adjacente (ensemble deux annexes), signé à Monaco le 24 novembre 1996, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 29 janvier 2004.

Le Président, Signé: JEAN-LOUIS DEBRÉ.

(1) Nota: voir le document annexé au projet de loi n° 550.



Les documents parlementaires (projets de loi, propositions de loi, rap-ports, comptes rendus des torvaux des commissions et de la séance publique, etc.) sont en ligne sur le site Internet : http://www.assemble.e-nationale.fr

Texte adopté n° 241 du projet de loi autorisant l'approbation de l'accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone atlantique adjacente. (texte définitif)